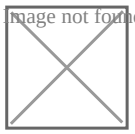

Litige bon de commande

Par **MABUSE**, le **17/12/2020** à **23:37**

Bonjour

J'ai acheté une TV par internet sur le site xxxxxx à un certain prix. Le lendemain de mon achat sans retour du vendeur je l'ai contacté.Celui ci m'informe que la vente a été annulée suite à un incident de paiement. Il me propose de renouveler mon achat. OK mais le prix a augmenté de 800 euros. Le vendeur ne veut pas du prix indiqué sur le BC

Que faire ?

Par **miyako**, le **18/12/2020** à **21:48**

Bonsoir,

L'incident de paiement a annuler automatiquement la commande.

Si il s'agissait d'une vente flash,ou d'une promotion,effectivement le prix change ,mais vous pouvez également annulé votre commande,si le nouveau prix ne vous convient pas.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **MABUSE**, le **19/12/2020** à **11:46**

bonjour

ok merci

Pourtant leurs conditions générales indiquent que le paiement doit se faire sur le tarif accepté au moment de la commande.

Un peu facile d'annuler (sans m'avoir prévenu) de leur seul fait sur la base de cet incident

cordialement

Par **P.M.**, le **19/12/2020** à **14:52**

Bonjour,

Votre commande n'a pas été validée et se trouve donc annulée mais vous n'avez pas besoin de l'annuler puisqu'elle l'est, vous pourriez simplement en passer une autre au nouveau tarif accepté...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés